YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2005

DELIBERATION N° 2005/02/857

OBJET : Instauration d'une caution pour le prêt d'une télécommande permettant de déclencher les feux tricolores équipés d'un système sonore.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2003 mettant en place une Commission Consultative Locale des Personnes Handicapées,

CONSIDERANT qu'il convient, sur la ville de Yerres, de procéder aux aménagements urbains favorisant l'autonomie des personnes handicapées dans les actes de la vie quotidienne et notamment à l'équipement de récepteurs sonores de certains mâts de feux tricolores,

CONSIDERANT que l'utilisation de télécommandes est nécessaire pour actionner un signal sonore sur les mâts de feux,

CONSIDERANT l'achat de ces appareils par la ville,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une caution pour le prêt des télécommandes,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DIT qu'un chèque de 40 € sera demandé à la personne désirant se procurer ce matériel. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de perte ou de dégradations de cet appareil.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
17 FEV. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 17-2-05
et de la publication le 18-2-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28